

RÉUNISIR ENSEMBLE

Hors-Série juillet 2011

n° 64



Journal d'informations
municipales de Lamballe

Le point sur le budget 2011



Le domaine scolaire, une des priorités de la Ville de Lamballe

Cette année, le budget ville a été voté plus tardivement que d'habitude. Cela est dû aux conséquences de la réforme de la Taxe professionnelle qui en changeant les règles du financement des intercommunalités, a contraint celles-ci (dont Lamballe Communauté) à attendre la mi-avril pour connaître leurs ressources prévisionnelles - les sommes exactes ne seront connues qu'en fin d'année pour finaliser le budget municipal.

Les incertitudes de recettes de la communauté de communes

En changeant ces règles, c'est tout un système qu'il a fallu revoir. Il faut savoir que la participation intercommunale aux budgets communaux représente aujourd'hui plus de 10 % des recettes pour une ville comme Lamballe.

Cette incertitude, sur les recettes communautaires, jamais vue jusqu'à présent, n'aide évidemment pas à la clarté et à la visibilité pour l'action des collectivités.

A cela, il faut ajouter le gel des dotations d'État, donc une moindre capacité à agir pour les collectivités à un moment où l'inflation reprend et où le coût du gaz, de l'électricité et du carburant explose (entre 20 et 30 % d'augmentation depuis 2010).

C'est dans ce contexte que Lamballe Communauté constate une baisse de plus de 50 000 € des dotations de l'État et ce malgré une augmentation de la population de 850 habitants. Par ailleurs, la progression de ses recettes se trouve amputée des 2/3 (avec la suppression de la Taxe professionnelle), sans pour autant que le développement du territoire soit moindre, bien au contraire. Voilà un paradoxe sur lequel il convient de s'interroger car le transfert effectif des recettes fiscales des communautés, de l'économique (taxe professionnelle) vers les ménages (impôts fonciers, taxe d'habitation,...) pose un problème de fond sur le type de développement de nos collectivités.

Pour Lamballe Communauté, le choix est de poursuivre son action économique, tout en renforçant de manière significative les moyens permettant d'accroître notre offre de logement.

Priorité au développement

Pour la commune de Lamballe, l'augmentation des bases fiscales, conséquence de l'augmentation de la population, nous permet de disposer des ressources en adéquation avec nos projets, même si, comme toujours, des choix s'avèrent nécessaires.

Trois grands domaines vont requérir notre attention cette année :

- Le domaine scolaire : qu'il s'agisse des investissements ou du fonctionnement (notamment pour la restauration scolaire qui intègre cette année, toutes les écoles maternelles et primaires de la commune), les besoins sont croissants du fait de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisables. Un grand regret pour nous, la suppression de postes dans l'éducation nationale (16 000 en 2011) ne permet plus l'accueil des deux ans dans les maternelles et la collectivité ne peut suppléer aux carences nationales sur le sujet.

- Le sport avec, en premier lieu, la rénovation de la couverture des tennis du stade Louis Hingant, nécessaire pour des raisons de sécurité mais aussi d'extension de la dimension du club.

- La voirie, comme toujours avec sa composante rurale, mais aussi le lancement du chantier très structurant du centre-ville et de divers travaux dans les quartiers et les bourgs.

D'autres points très importants sont également pris en compte ; ainsi, en est-il de la lutte contre les inondations dans le cadre de l'étude actuellement menée par Lamballe Communauté et l'État (suite du Plan de Prévention des Risques d'Inondations), la poursuite des efforts d'entretien et d'embellissement de la commune, les outils et matériels nécessaires aux services pour travailler dans de bonnes conditions et, bien sûr, l'entretien du très important patrimoine bâti de la collectivité (notamment 5 mairies, 3 gymnases, 8 terrains de football, 6 salles municipales, 7 églises - dont 3 classées -...).

Il est toujours préférable de se poser des questions liées au développement plutôt que de gérer la stagnation. Nous avons donc encore beaucoup de questions à résoudre. Le budget voté à l'unanimité moins 3 voix et après un débat très serein, nous aidera à y répondre, avec votre participation bien sûr.

Loïc Cauret, Maire de Lamballe

Taxe d'habitation et Taxe foncière Comment sont-elles calculées ?

1^{ère} étape : Calculer la valeur locative du bien immobilier

Pour ce faire on multiplie la surface pondérée du logement par un tarif déterminé en fonction de la zone géographique et la catégorie de logement.

a) La surface pondérée du logement

La surface pondérée du logement est déterminée en fonction de la surface au sol du logement et de ses annexes à laquelle un coefficient de pondération est appliqué selon la nature des pièces (pièce de vie ; garage ; abri de jardin ; véranda...) et les équipements de confort du bien (wc = 3m² ; douche = 4 m² ; baignoire = 5m² ; ...)

b) Les tarifs

Les tarifs sont établis selon les critères suivants

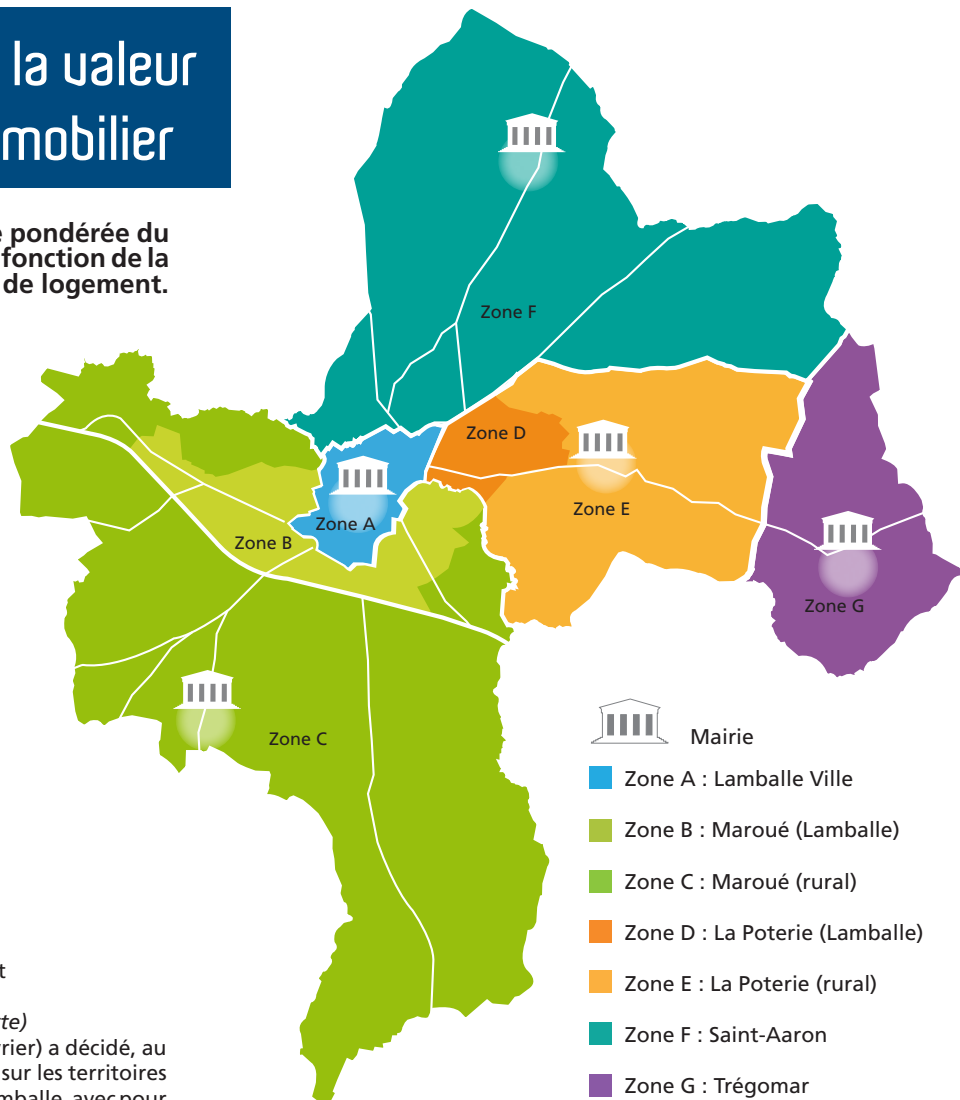
- la zone géographique du logement (cf. carte)

La loi n°68-108 du 2 février 1968 (JO du 4 février) a décidé, au plan national, la création de zones tarifaires sur les territoires communaux. 7 zones ont alors été créées à Lamballe, avec pour chacune d'entre elles, un tarif spécifique. Tous les élus locaux s'accordent à dire que ces tarifs sont obsolètes et souhaitent une réforme en profondeur des bases d'imposition. Cette réforme a d'ailleurs été promise par le gouvernement.

- la catégorie du logement, déterminée par un classement en fonction du confort et de la qualité du logement :

- Catégorie 3 : très grande maison avec une très bonne qualité architecturale, un très bon niveau de confort et un élément qui la démarque.
- Catégorie 4 et 4 M : grande maison avec une bonne qualité architecturale et un bon niveau de confort.
- Catégorie 5 : maison contemporaine de confort standard.
- Catégorie 6 : maison de confort un peu en-deçà d'une maison actuelle de confort standard.
- Catégorie 7 et 8 : maison de confort médiocre.

La catégorie du logement est proposée par les services de l'État et validée ou non par la commission communale des impôts directs.



Tarifs au m² en €

Catégorie / Secteur	3	4	4M	5	6	7	8
A : Lamballe Ville	4,27	4,27		4,27	4,27	2,74	1,98
B : Maroué (Lamballe)	4,27	4,12	4,12	3,96	3,96	2,74	1,83
C : Maroué (rural)		2,90	2,90	2,90	2,74	1,98	
D : La Poterie (Lamballe)		3,66		3,66	3,51	2,44	
E : La Poterie (rural)		2,90		2,90	2,74	1,98	1,52
F : Saint-Aaron		2,59		2,59	2,44	1,68	1,37
G : Trégomar		2,30		2,29	2,29	1,52	1,22

2^{ème} étape : Appliquer le taux d'imposition à la valeur locative du bien

On applique ensuite le taux d'imposition à la valeur locative.

Pour déterminer le montant à payer par le redevable, les services de l'État multiplient la valeur locative du bien par les taux d'imposition de la Ville, de la Communauté de communes et du Conseil Général s'il s'agit du foncier bâti. Le net à payer par le contribuable inclut les frais de gestion encaissés par l'État (4,4% en 2010) et la redevance audiovisuelle (121€ en 2010).

Les taux de Taxe d'Habitation en vigueur pour l'année 2011 sont les suivants :

Ville de Lamballe	21,02%
Lamballe Communauté*	13,47%
Total	33,39%

Un contribuable lamballais qui occupe un logement «standard» (qu'on peut estimer à environ 110 m², ayant des éléments de confort classiques et correspondant à une valeur locative moyenne d'environ 2 400€) paiera théoriquement :

une Taxe d'habitation de
2 400 x 33,39% = 802€
+ les frais de gestion de 4,4%= 37€

soit un total de 839€.
+ la redevance audiovisuelle = 121€

soit une «somme à payer» à 960€

* Suite à la réforme de la Taxe professionnelle, le taux de Taxe d'habitation de Lamballe Communauté comprend son taux de taxe d'habitation ajouté à celui du département. Ces taux sont maintenus pour l'année 2011.

Situations particulières et abattements

Concernant la taxe d'habitation, il faut savoir que la situation particulière de chaque redevable permet de bénéficier d'abattements de la part de la Ville de Lamballe et de Lamballe Communauté. N'hésitez pas à vous renseigner sur les critères :

Ville de Lamballe

- personnes de condition modeste : 10%
- personnes handicapées ou invalides : 10%
- personnes à charge (rang 1 et 2) : 10%
- personnes à charge (rang 3 et 4) : 15%

Il existe également un plafonnement de la taxe en fonction du revenu imposable.

Chaque imposition doit donc être considérée au cas par cas. Un contribuable peut voir sa taxe évoluer d'une année sur l'autre en fonction de sa situation personnelle : enfants à charge ou bien au contraire détachement des enfants du foyer fiscal ; évolution du revenu imposable...

La Taxe d'habitation Le classement en Côtes d'Armor

Le montant payé par les contribuables lamballais, au titre de la part communale de la Taxe d'Habitation, se situe dans la moyenne des villes costamoricaines de taille similaire.

Rang	Commune ⁽¹⁾	Valeur locative cadastrale moyenne en 2010 ⁽²⁾	Taux voté en 2010	Impôt communal moyen payé en 2010 par le contribuable ⁽³⁾
1	Guingamp	2 063	14,40%	297
2	Paimpol	2 599	15,46%	402
3	Dinan	2 407	19,77%	476
4	Loudéac	2 757	17,44%	481
5	Lamballe	2 358	21,02%	496
6	Lannion	2 723	18,50%	504
7	Saint-Brieuc	2 662	24,69%	657
8	Plérin	3 253	20,49%	667
9	Langueux	3 034	23,23%	705
10	Ploufragan	3 261	22,50%	734

⁽¹⁾ Les 10 plus importantes villes des Côtes d'Armor en nombre d'habitants

⁽²⁾ source : Etat fiscal 1386 TH-K (cadre II)

⁽³⁾ uniquement cotisation «communale» (abstraction faite des parts départementales, intercommunalité et redevance audiovisuelle)

Contact

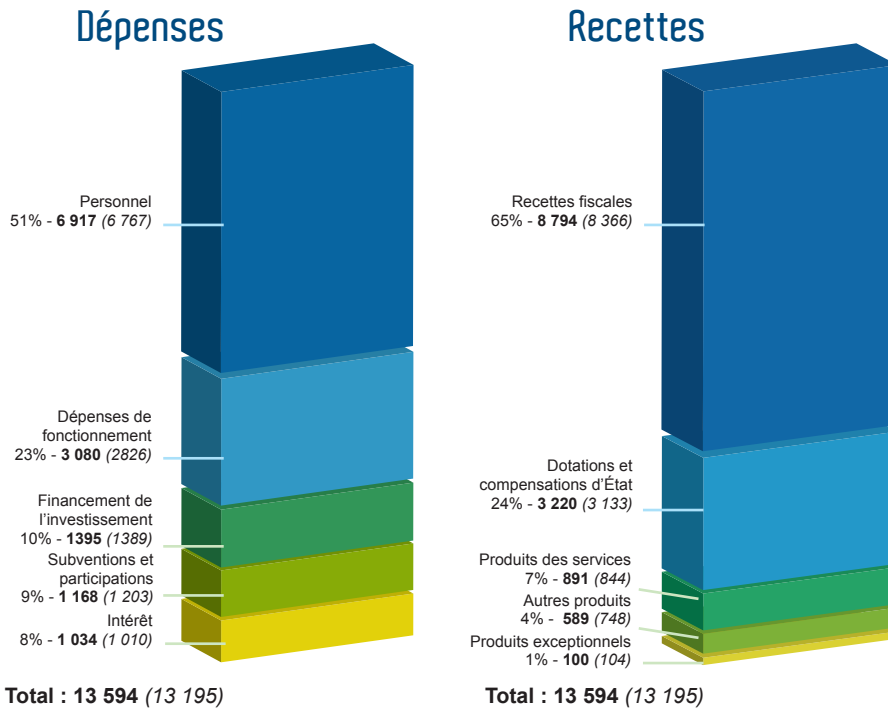
Pour plus d'information, il est possible de consulter le site internet : www.impots.gouv.fr

Le centre des impôts de Saint-Brieuc se tient également à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire sur les modalités de calcul de votre imposition :

Centre des impôts de Saint-Brieuc
4 rue Abbé Garnier
22 000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 42 42

Le fonctionnement

BP 2011
BP 2010
en milliers d'euros



Zoom sur l'investissement



Habitat :

750 K€ sont consacrés aux opérations liées à l'accueil de nouveaux habitants (14% du budget) avec de nouveaux principes d'urbanisation orientés sur l'approche environnementale, la gestion économe de l'espace, la limitation des surfaces imperméabilisées, la mixité sociale, l'optimisation énergétique, le développement du maillage de liaisons douces, etc.



Voirie :

1 000 K€ sont réservés pour la voirie urbaine et rurale (20% du budget) destinés à assurer, notamment en campagne la sauvegarde du réseau et à améliorer, en secteurs urbains, le cadre de vie et l'environnement immédiat. Une exigence absolue : recherche d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire.

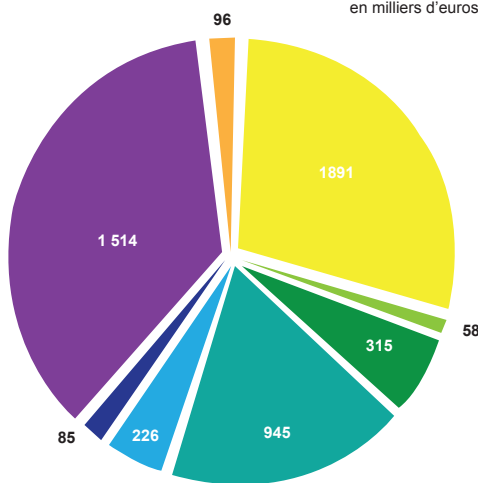


Centre-Ville :

En 2011, 200 K€ ont été consacrés aux travaux préparatoires des aménagements urbains programmés pour 2012 – 2013 sur les rues Villedeneu – Bario – Leclerc – Saint-Jacques et place du Martray. Une opération d'envergure pour améliorer l'attractivité du centre ville et apporter du confort et de la sécurité à tous les usagers.

L'investissement

en milliers d'euros



Compte administratif 2010

Le compte administratif correspond aux dépenses et aux recettes effectives

Fonctionnement :
Dépenses : 12 239 010,62 €
Recettes : 13 293 901,56 €

Investissement :
Dépenses : 4 714 942,00 €
Recettes : 4 837 963,52 €

Pôle	Montants	Détails
Écoles	1 514	dont extension du groupe scolaire Beaulieu
Équipements culturels et salles municipales	58	dont entretien du Quai des rêves et de la Bibliothèque
Patrimoine historique et religieux	315	dont les derniers travaux de restauration de Saint-Martin
Équipement sportifs de plein air	945	dont la construction de 2 courts de tennis couverts
Autres équipements municipaux	226	dont restauration de l'Espace des Augustins
Environnement	85	dont liaisons douces (chemin de ville et pistes cyclables)
Voirie - terrains - réseaux	1 891	dont extension et réfection de la voirie
Divers	96	dont équipement informatique
Total	5 130	